

8 Octobre 1942:

La Rafle des Juifs à Angoulême

Exposition
Conçue et réalisée par
le Musée de la Résistance
et de la Déportation

Avec la participation financière du
Service Départemental
de l'Office National des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre



Musée de la Résistance
et de la Déportation
34, rue de Genève - ANGOULÊME

Les premières persécutions systématiques...

Pour donner à la «race aryenne» l'espace vital suffisant à son expansion, HITLER réalise un programme de hiérarchisation des races en Europe. Le juif devient une «race négative» contre laquelle il faut lutter à mort!

Article 4: « La citoyenneté allemande est réservée uniquement aux nationaux. Seules les personnes de sang allemand (...) peuvent être membres de la Nation. Aucun juif ne saurait l'être. (...).

Programme du Parti Nazi (1920).

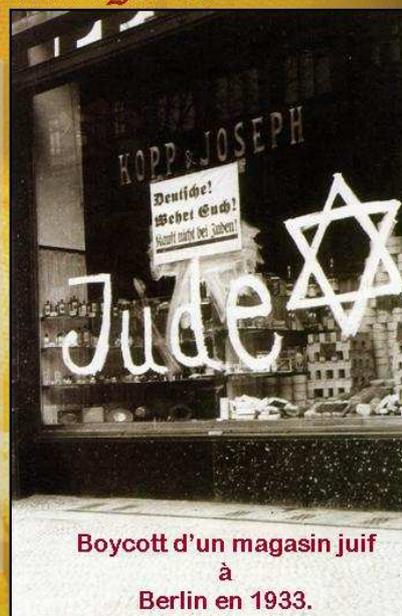
Toutes les mesures violentes et humiliantes sont bonnes pour exclure les juifs d'Allemagne...



← **Insultes publiques en 1933 à l'encontre des juifs:**

« je ne suis qu'une truie attirée par les juifs »

« je suis un juif qui entraîne uniquement des jeunes allemandes dans ma chambre ».



Boycott d'un magasin juif à Berlin en 1933.

Les Nazis vont adopter une politique systématique: la ghettoisation ... piège qui va s'avérer mortel pour des millions de juifs.

Les hommes, les femmes, les enfants vont être arrêtés et parqués dans des ghettos (ci-contre le ghetto de Varsovie) →



Vichy met en place une politique antisémite

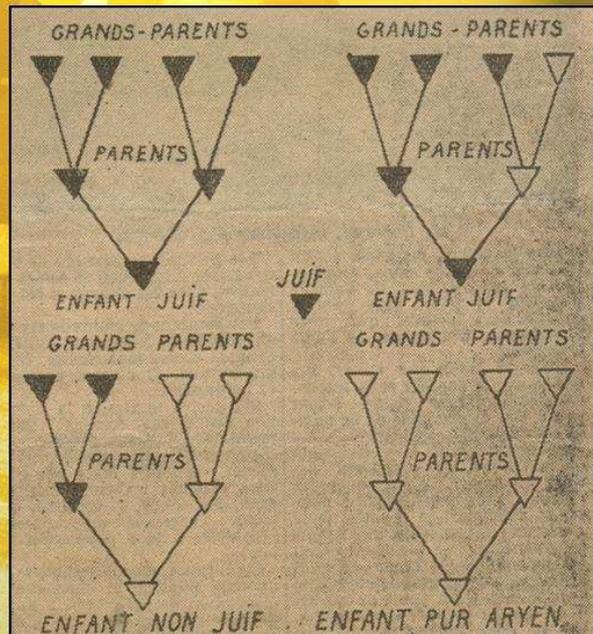
En 1939, la France compte environ 350.000 juifs. La défaite de 1940 amène au pouvoir l'extrême droite antisémite. Dès son arrivée, le gouvernement de Vichy prend des mesures qui devancent les exigences allemandes. La collaboration de plus en plus active entre PETAIN et HITLER se traduit par une répression antisémite qui s'accroît jusqu'au génocide.

Le 10 juillet 1940, PETAIN devient chef de l'Etat, le 22 juillet: loi de révision des naturalisations, 7000 juifs vont perdre la nationalité française. Le 3 octobre une loi sur le statut des juifs est votée:

Article 1^{er}: « est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif. »

Article 7: « les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente (...). »

Extraits du Journal Officiel du 18 octobre 1940: « Loi portant sur le statut des juifs ».



↑ Cette définition de l'aryanité est plus restrictive encore que celle décidée par les nazis.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

10546

CERTIFICAT DE NON-APPARTENANCE A LA RACE JUIVE

Sur le vu des pièces produites par l'intéressé, le Commissaire Général

aux Questions Juives constate que *Mme Bloch née Jouanneau*
Augustine Chérie
née le *19 Décembre 1889* à *Paris 16^e*

ne doit pas être regardé comme juif aux termes de la loi du 2 juin 1941.

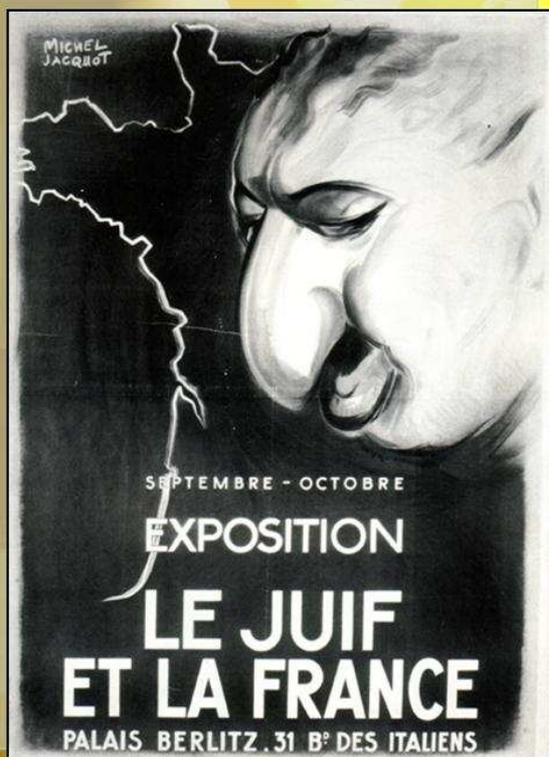
Paris, le *12 Juin 1944*

J. L. L.
Le Secrétaire Général aux Questions Juives

← Les « mesures antijuives » entraînent l'obligation de prouver son aryanité afin de postuler aux emplois interdits aux juifs. Un commissariat général a été spécialement créé et remet aux postulants un certificat prouvant la non-appartenance à la « race » juive.

La propagande fait du juif le bouc-émissaire

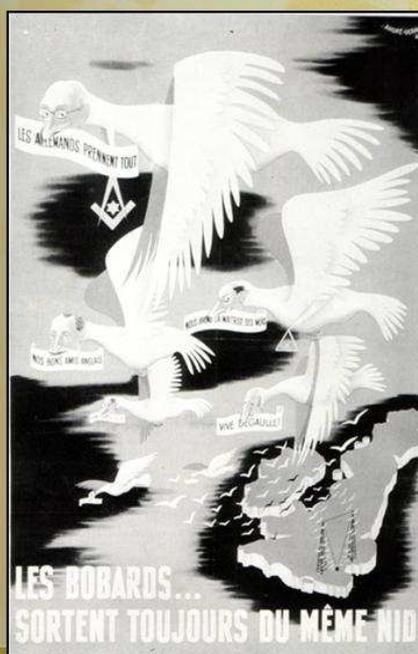
Sa priorité: « informer » l'opinion du « péril juif ».



Le Commissariat aux Affaires Juives, sous l'autorité de Xavier VALLAT puis de DARQUIER de PELLEPOIX, dirige la propagande et oriente la repression.

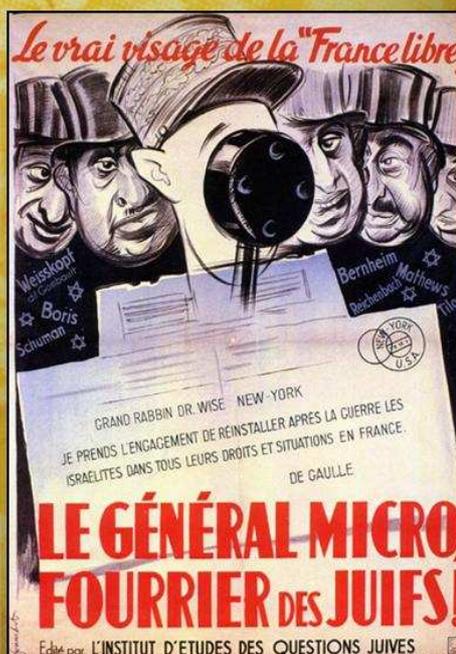


Pour Vichy, les juifs sont responsables de tous les "complots" contre la Patrie.



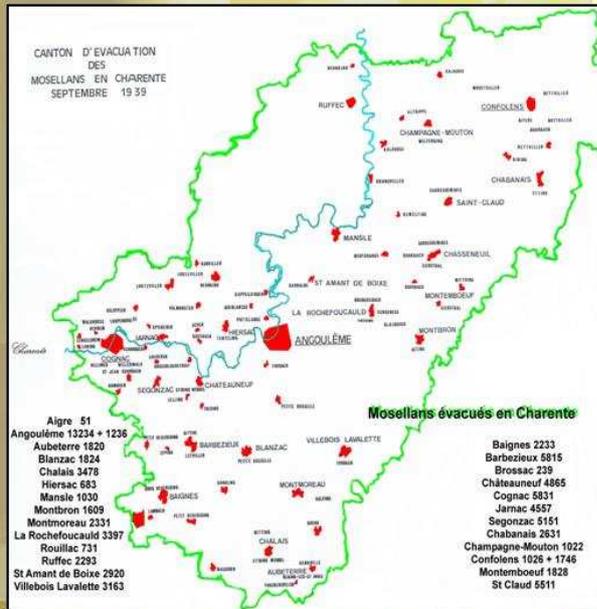
← Les premières affiches de propagande contre les juifs, les accusent de répandre des « fausses rumeurs » contre les Allemands et de soutenir De Gaulle.

Afin de diaboliser le Général De Gaulle, le régime de Vichy fait croire aux Français qu'il est à la solde des juifs →



La Charente terre d'exil...

Mai - juin 1940, la nation est assommée par l'ampleur de la catastrophe. Devant l'armée d'invasion, des milliers de personnes partent s'entasser dans le quart Sud-ouest de la France.



La Charente destinée à l'accueil des réfugiés de l'est de la France va compter 82.000 Lorrains, 5700 Alsaciens et des milliers d'autres évacués. Le 27 juin 1940, les autorités allemandes autorisent le retour des réfugiés possesseurs d'un véhicule *à l'exception des évacués d'Alsace-Lorraine*.

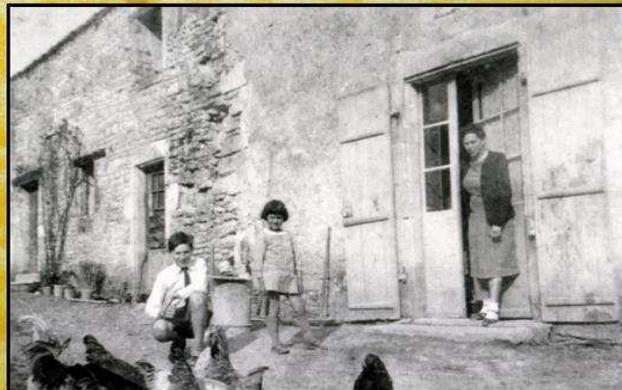
Des familles entières seront hébergées par les familles d'accueil charentaises, d'autres auront la chance de trouver un logement. Malgré le risque de mourir de faim ou d'être fait prisonnier sur la ligne de démarcation, certains vont tenter de passer en « Zone Libre ».

AVIS AUX JUIFS

Il est défendu aux juifs de franchir la ligne de démarcation pour se rendre dans la zone occupée de la France.

Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux ascendants juifs sur la génération des grands-parents. Sont reconnus comme juifs les grands-parents s'ils appartiennent ou appartenaient à la religion juive.

Toute infraction au présent arrêté sera punie d'emprisonnement ou d'une amende. La confiscation des biens pourra en outre être prononcée.



↑ Berthe Felmann et son fils Jacques, réfugiés belges juifs, habitant à LIGNÉ (Charente) en 1942.

« les réfugiés Mosellans ont été dans la majorité envoyés en Charente. Nous avons trouvé un logement à Lhoumeau, 94 rue de Paris, mon père ne travaillait plus. On m'a inscrite à l'école voisine (...) mon père a prévenu la directrice de l'école que, étant juifs pratiquants, nous ne devions pas travailler le samedi ».

Extrait de témoignage d'Hélène LAMBERGER.
(née ZWEIGENBAUM)

L'état se referme...

De retour au pouvoir LAVAL intensifie la politique de collaboration et radicalise le pouvoir (confiscation des biens des juifs, arrestations, rafles...). Le 29 mai 1942 le port de l'étoile jaune est obligatoire dès 6 ans! sur l'ensemble du territoire français.

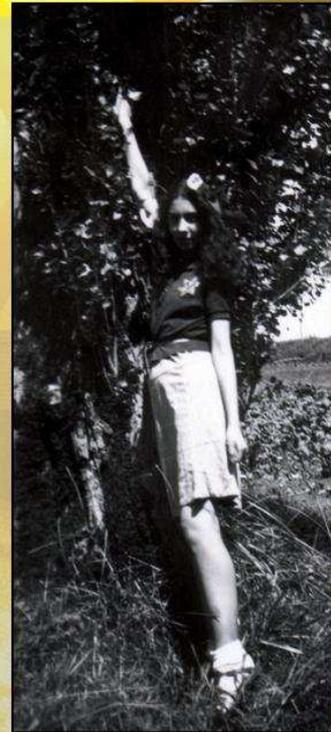


↑ De gauche à droite: Marthe Kamholz, Hélène Zweigenbaum, Fanny Spingarn, Rachel Kamholz (au centre accroupie). De jeunes adolescentes charentaises devant porter l'étoile.

«tous les juifs sont allés à la mairie retirer une étoile jaune en trois exemplaires, qu'il fallait coudre sur les vêtements (sur la poitrine à gauche). (...) nous étions inquiètes, que vont dire les gens? Vont-ils nous brutaliser, nous cracher à la figure? (...) je n'avais pas honte, mais j'arborais fièrement cette marque distinctive, prête à en subir les conséquences ».

Extrait de témoignage d'Hélène LAMBERGER (née Zweigenbaum).

Hélène LAMBERGER à 14 ans →



Cette distinction, pourtant humiliante, ne suffit plus à Vichy. Le 11 décembre 1942, une loi relative à l'apposition de la mention « juif » sur les titres d'identité délivrés aux Israélites étrangers et français est publiée dans toute la France.

«il fallait se présenter à la mairie avec la carte d'identité afin qu'il soit apposé le cachet « Juif ». Ma mère, qui était rebelle, s'est refusée d'y aller (...) on n'était pas à l'abri d'une dénonciation; ma mère a eu une idée (...) j'ai reproduit le cachet à la gouache sur la carte de ma mère. Je ne sais pas si cela nous a sauvé, mais cela a peut-être retardé les choses ».

Extrait de témoignage d'Hélène LAMBERGER.



1942 une politique radicale: le ratisssage des juifs...

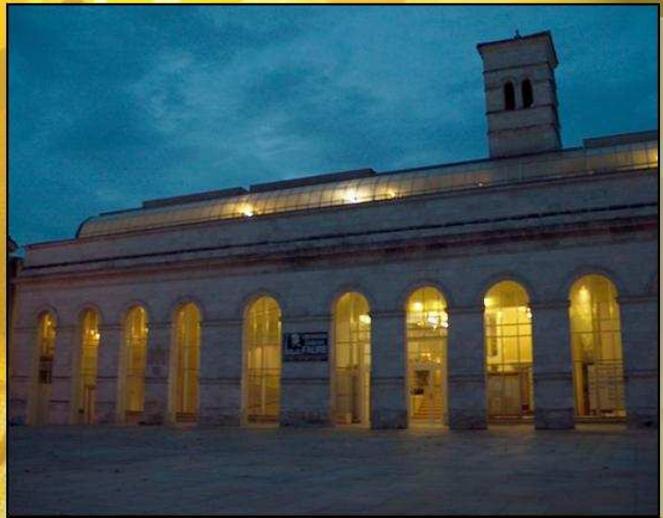
Les arrestations se multiplient dans toute la France et les rafles des juifs s'accroissent. L'été 1942 va être marqué par une rafle: à Paris la police arrête **12.884** juifs et les « parque » au Vélodrome d'Hiver, c'est la « rafle du Vel d'Hiv ».

La Charente n'est pas en reste: dans la nuit du 8 au 9 octobre 422 juifs sont arrêtés et rassemblés à la Salle Philharmonique d'Angoulême (actuellement Conservatoire Gabriel FAURE).



« Un matin on apprend qu'il y a eu une grande rafle dans tout le département (...) ma mère apprend que sa sœur se trouve parmi les autres à la Salle Philharmonique (...). L'une de mes amies d'enfance a vu arrêter son père (...) ma mère raconte que les gens couchent sur la paille, qu'ils sont abattus et désespérés. Elle veut faire évader ma petite cousine Rachel, mais ma tante refuse car elle a peur des représailles sur les autres ».

Extrait de témoignage d'Hélène LAMBERGER.



Il a 10 ans, se rend à l'école en passant place Henri Dunant... « je me souviens, dans le brouillard d'automne, d'une grisaille d'êtres humains, il y avait une masse de personnes parquées sur la place et à l'intérieur de la Salle Philharmonique. Je me rappelle surtout de personnes âgées, de femmes et d'enfants au milieu de bottes de pailles. Tous portent l'étoile jaune ».

Extrait de témoignage de Michel BOULLET.

« A cette époque, j'étais professeur au collège de Lhoumeau. Un matin d'octobre, je fais la classe de 3^{ème} Renée WEGNER est absente (...) des familles entières de juifs avaient été parquées là. J'ai regardé par la fenêtre, à ce moment là on expulsait des enfants. Je connaissais deux petites élèves, je descend à vive allure et les recueille ».

Extrait de témoignage de Lucie LANDRÉ.

Lucie LANDRÉ et Charlotte WEGNER, en 1987, Charlotte avait 8 ans lorsqu'elle a été sauvée par Lucie. →



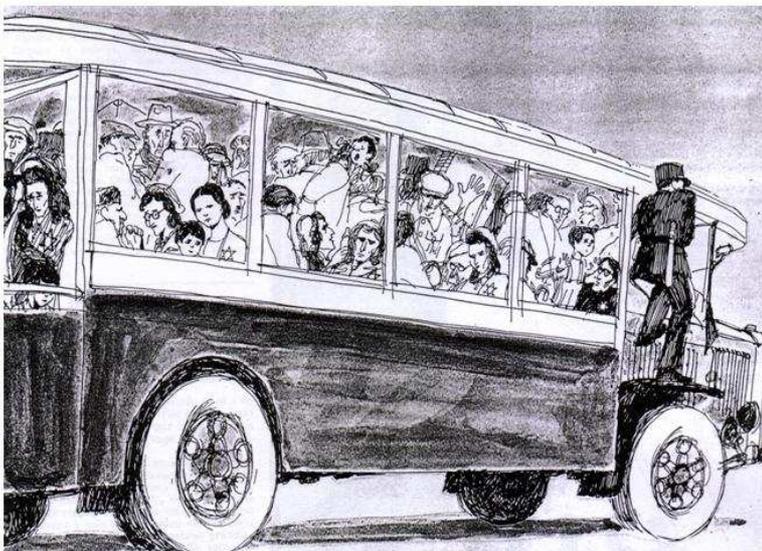
Très peu reviendront ...

Le 15 octobre 1942, sur instruction de la SIPO/SD de Poitiers, 387 juifs (sur les 422 arrêtés) partent d'Angoulême pour Drancy...

« Les juifs sont restés plusieurs jours à la Salle Philharmonique. Le transfert s'organise: un autobus sera rempli devant la salle, ira jusqu'à la gare et reviendra chercher une autre « fournée ».

Nous avons le droit d'assister au départ (...) Mon amie Yvonne espère voir son père une dernière fois (...). Les juifs arrêtés font la queue pour monter dans l'autobus.

Puis le vieux véhicule poussif s'ébranle, amorce un virage et passe tout près devant nous. Un instant nous avons le temps d'entrevoir le visage blafard de son père. La porte de la salle est fermée, on attend que l'autobus revienne. Si longtemps (...) que nous devons rentrer sans avoir revu ma tante et mes cousines à cause du couvre-feu ».



Extrait de témoignage d'Hélène LAMBERGER.

Non satisfaites de cette « épuration », les autorités entreprennent un nouveau recensement, les arrestations continuent: 12 à Montemboeuf, 4 à Ligné, 36 à Cognac....



... C'est le cas de la famille FELMANN, arrêtée seulement le 7 novembre 1942 (au château de Ligné). Le retard s'explique par le fait que seul le père (Adrien) était Juif. Jacques avait été converti au catholicisme durant l'été 1942. A leur arrivée, Adrien FELMANN a prévenu le maire de son appartenance à la religion juive et lui avait indiqué qu'il refusait de porter l'étoile. Le Maire garda cette discussion secrète jusqu'au moment de leur arrestation.

Jacques FELMANN et ses camarade à Ligné (16) avant son arrestation. ↑

L'infernal Voyage...

Dans les territoires occupés par les allemands, les futurs déportés étaient rassemblés avant leur départ en convoi. En France, une quarantaine de camps d'internement furent créés à cet effet. On retrouve donc la majorité des juifs de Charente au camp de Rouillé près de Poitiers, ils étaient « parqués » là avant de rejoindre le camp de Drancy près de Paris... d'où ils partent vers l'enfer!

Le 21 mars 1942, les gendarmes de Chalais arrêtent la famille LEWINSKI réfugiée à Saint-Quentin (16) et les envoie au camp de Rouillé. Marthe écrit souvent à sa camarade de classe qui lui envoie des colis pour améliorer son quotidien: « nous essayons de nous débrouiller ici. Si tu peux envoyer un peu de carte d'huile, je t'assure, chère Odile, cela nous rendra un grand service (...) mes parents ne sont pas en parfaite santé ... ». Début juillet, la famille LEWINSKI apprend qu'elle va bientôt partir et croit savoir que les enfants peuvent rester en France. Remplie d'espoir, elle supplie la famille CHADEFAUD (qui leur envoi les colis) de prendre Marthe chez elle. Il est trop tard, le 17 juillet 1942, ils sont convoyés vers Drancy puis déportés à Auschwitz d'où ils ne reviendront pas...

↘ La Famille LEWINSKI au camp de Rouillé.



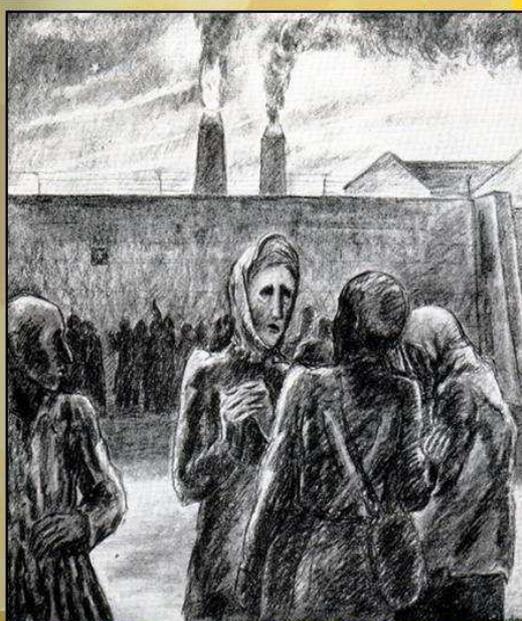
Ils sont tous là, entassés à attendre le prochain train à bestiaux. Les juifs rassemblés à Angoulême le 8 octobre quittent Drancy par le convoi n°40 du 4 novembre 1942, les autres partiront par le n°42 du 6 novembre 1942.

La famille FELMANN quant à elle, sera déportée par le convoi n°47 le 11 février 1943 au camp d'Auschwitz, eux non plus ne reviendront pas...

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES CONVOIS DE DÉPORTATION									
Date de départ	N° de convoi	Lieu de départ	Destination	Nombre de déportés	Généralistes à Auschwitz	Déportés en 1942		Survivants en 1945	
						H	F	H	F
1942									
27.03	1	DRANCY/COMPIÈGNE	AUSCHWITZ	1 112		1 112		22	
05.06	2	COMPIÈGNE	AUSCHWITZ	1 000		1 000		41	
22.06	3	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		933	66	29	5
25.06	4	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	999		1 000		34	
08.06	5	BEAUNE-LA-ROLANDE	AUSCHWITZ	1 028		1 004		121	
17.07	6	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	878	375	809		119	45
19.07	7	DRANCY	AUSCHWITZ	996		504		121	17
20.07	8	ANGERS	AUSCHWITZ	877	23	411		380	19
22.07	9	DRANCY	AUSCHWITZ	996		615		385	7
24.07	10	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		370		630	5
27.07	11	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000		248		742	12
28.07	12	DRANCY	AUSCHWITZ	1 001	216	270		514	5
31.07	13	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 049		993		359	15
03.08	14	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 034	482	22		542	3
05.08	15	BEAUNE-LA-ROLANDE	AUSCHWITZ	1 014	704	214		96	5
07.08	16	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 069	794	63		211	2
10.08	17	DRANCY	AUSCHWITZ	1 006	766	140		100	1
12.08	18	DRANCY	AUSCHWITZ	1 007	705	233		85	11
14.08	19	DRANCY	AUSCHWITZ	991	875	115		56	1
17.08	20	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	878	65		34	1
18.08	21	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	817	128		45	3
21.08	22	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	892	90		18	7
24.08	23	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	908	92		3	3
26.08	24	DRANCY	AUSCHWITZ	1 002	937 (1)	27		36	24
28.08	25	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	929 (1)	100		71	8
31.08	26	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	981 (1)	12		27	16
02.09	27	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	877 (1)	10		113	30
04.09	28	DRANCY	AUSCHWITZ	1 013	996 (1)	19		28	2
07.09	29	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	888 (1)	59		52	34
08.09	30	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	909 (1)	23		68	13
11.09	31	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	920 (1)	2		75	13
14.09	32	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	992 (1)	53		45	45
16.09	33	DRANCY	AUSCHWITZ	1 003	856 (1)			147	37
18.09	34	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	859 (1)	31		110	25
21.09	35	PITHIVIERS	AUSCHWITZ	1 000	791 (1)	65		144	29
23.09	36	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	475	399		126	22
25.09	37	DRANCY	AUSCHWITZ	1 004	873 (1)	40		91	55
28.09	38	DRANCY	AUSCHWITZ	904	733 (1)	123		48	20
30.09	39	DRANCY	AUSCHWITZ	210	154	34		22	0
04.11	40(41)	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	636	269		92	4
06.11	42	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	773	145		100	16
09.11	44	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	900 (1)	172		34	2
11.11	43(45)	DRANCY	AUSCHWITZ	745	592 (1)				
Total 1942	43			41 951	24 261 (1)	11 545 (1)	1 962	784	91
Total 1943				31 000 min.	15 000 max.				
1943									
02.02	46	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	816	77		92	15
11.02	47	DRANCY	AUSCHWITZ	998	802	143		53	13
13.02	48	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	680	144		160	16
02.03	49	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	681	100		19	4
04.03	50	DRANCY	MAJANEK-SOBBOR	1 003	950 max.	?		?	?
06.03	51	DRANCY	MAJANEK-SOBBOR	998	950 min.	?		?	?
23.03	52	DRANCY	SOBBOR	994	950 max.	?		?	?
05.03	53	DRANCY	SOBBOR	998	970	15		?	?
23.06	55	DRANCY	AUSCHWITZ	1 018	518	363		217	42
18.07	57	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	440	383		191	22
31.07	58	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	727	218		55	16
02.09	59	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	682	232		106	29
07.10	60	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	691	340		169	35
28.10	61	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	613	294		105	39
30.11	62	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	814	243		45	17
07.12	64	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	661	267		72	46
17.12	63	DRANCY	AUSCHWITZ	850	580	230		112	25
Total 1943	17			17 069					
1944									
20.01	66	DRANCY	AUSCHWITZ	1 155	654	236		55	42
03.02	67	DRANCY	AUSCHWITZ	1 214	665	186		49	39
10.02	68	DRANCY	AUSCHWITZ	1 500	1 229	210		61	27
07.03	69	DRANCY	AUSCHWITZ	1 501	1 311	110		80	20
27.03	70	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	490	380		100	79
13.04	71	DRANCY	AUSCHWITZ	1 500	1 265 (max.)	165 (min.)		91	39
08.04	72	DRANCY	AUSCHWITZ	1 004	904	49		12	38
15.05	73	DRANCY	KAUNASREVAL	878					
20.05	74	DRANCY	AUSCHWITZ	1 200	904 (max.)	188 (min.)		117	117
30.05	75	DRANCY	AUSCHWITZ	1 000	627	238		134	35
30.06	76	DRANCY	AUSCHWITZ	1 100	476	388		223	63
31.07	77	DRANCY	AUSCHWITZ	1 300	726	231		293	88
11.08		LYON	AUSCHWITZ	430	128 (min.)	117		60	17
17.08		DRANCY	BUCHENWALD	61					
Total 1944	14			14 833					
Total				22 641	6 094	2 741		963	896

Plus jamais ça...

1945, le monde découvre l'horreur des camps de concentration et d'extermination nazis, et le résultat de la « solution finale » (éradication des juifs d'Europe) préconisée par HITLER et mise en place en 1942.



« Avez-vous oublié ces fumées dans le soir. Ces épaisses fumées, ces torches dans le noir. Cierges de chair et sang, flambant en cri d'espoir. Holocaustes d'Amour des Camps du désespoir »

Poème de Jacqueline LERICHE.

← « Les Flambeaux funèbres » dessin de France AUDOUL déportée à RAVENSBRUCK, Matricule: 27933

Bien qu'ils soient libérés, certains luttent contre la mort avec le seul espoir de la faire reculer au moins jusqu'à la porte de leur maison



An sinistre bilan...

En Charente, les mesures antijuives conduisent à la Déportation de 1880 juifs environ, arrêtés alors qu'ils tentaient de passer en zone non occupée ou raflés en avril et mai 1941, en février et octobre 1942 et fin février 1944.

Ne les oublions jamais.



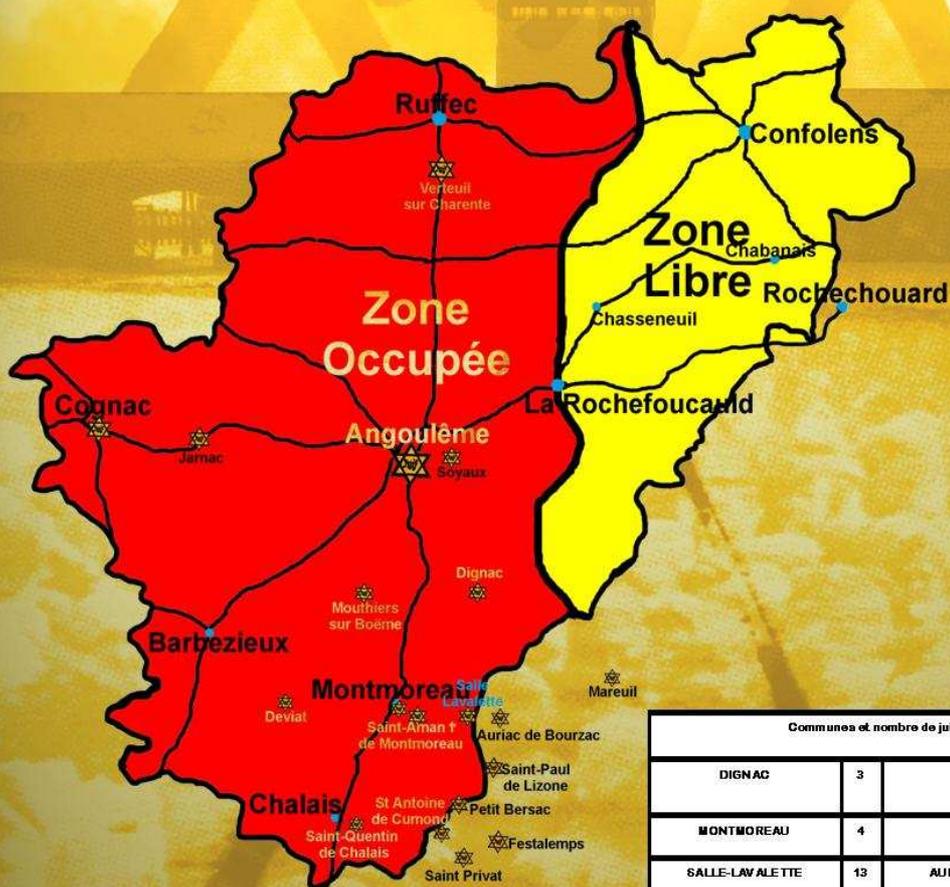
« Je continue à croire à la bonté innée de l'Homme, il m'est absolument impossible de tout construire sur une base de mort, de misère et de confusion... Quand je regarde le ciel, je pense que ça changera et que tout redeviendra bon, que même ces jours impitoyables prendront fin, que le monde connaîtra de nouveau l'ordre, le repos et la paix. »

Journal d'ANNE FRANCK

Exposition:

8 Octobre 1942:

« La rafle des juifs à Angoulême »



Le 8 octobre 1942, le Commandant de la Police de Sûreté (KDS) ordonne d'arrêter tous les juifs étrangers et apatrides résidant dans les zones occupées de Charente et Dordogne.

422 juifs seront rassemblés à la Salle Philharmonique d'Angoulême (actuellement Conservatoire Gabriel FAURE).

Communes et nombre de juifs arrêtés			
DIGNAC	3	JUILLAGUET	4
MONTMOREAU	4	DEVIAT	4
SALLE-LAVALETTE	13	AURIAC DE BOURZAC	10
ST-AMANT de Montmoreau	5	ST QUENTIN de CHALAIS	4
MAREUIL	22	FESTALEMPS	19
SAINT PRIVAT	30	ST-MICHEL de RIVIERE	33
St-Antoine de Cumond	29	Petit BERSAC	5
St Paul de Lizonne	14	St Michel Leparon	17
Angoulême	92	Soyaux	8
Cognac	5	Jamac	13
Verteuil	15	Mouthiers sur Boême	7